



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 MAI 2022

Présents : Michel FISCHER, Véronique PAILLARD, Laurent BRAYARD, Laurence CAMBRAY, Delphine PRUDENT, Ghislain BATAILLARD, Brigitte BRETIN, Benoit CRETET, Christelle DRAPIER, Aline FONTIMPE, Corinne GUIRAUD, Caroline LAVERSENNE, Louis LUX, Marc PISTORESIS.

Absent excusé : Rémi COUTELIER qui donne pouvoir à Aline FONTIMPE.

Secrétaire de séance : Corinne GUIRAUD.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Votées à l'unanimité des membres visa préfectoral du 10 mai 2022

- 1) Réforme de la publicité des actes des collectivités.
- 2) Augmentation du tarif de livraison des repas
- 3) Transfert de la compétence voirie à ECLA

REFORME DE LA PUBLICITE DES ACTES DES COLLECTIVITES

Le Maire indique aux conseillers que la réforme de la publicité des actes des collectivités a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique. Les communes de moins de 3500 habitants peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication : soit par affichage, soit par publication sur papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, soit par publication sous forme électronique. Il propose au conseil municipal d'opter pour la modalité de publicité suivante : publicité des actes de la commune par affichage et par publication sous forme électronique sur le site internet de la commune. Le conseil se prononce pour la proposition à l'unanimité.

AUGMENTATION DU TARIF DE LA LIVRAISON DES REPAS

Le Maire donne lecture de la délibération du Comité syndical, en date du 07 avril, qui modifie les tarifs de livraison du Syndicat Mixte pour la Gestion de la Cuisine Centrale (SICOPAL). Pour la livraison des repas aux personnes âgées, membre adhérent, le tarif passe de 2.22 € TTC à 2.44 € TTC par repas à compter du 1^{er} mai 2022.

Le Maire propose d'ajuster les prix en conséquence et de passer le prix du repas livré à domicile de 6.75 € à 6.97 € TTC à compter du 1^{er} mai 2022. (Pour rappel confection du repas 4.53 et livraison 2.44 € TTC)

Le Conseil adopte à l'unanimité cette proposition.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE VOIRIE A ECLA

Le Maire fait un historique rapide de la reprise des compétences par ECLA, lors de la fusion de la Communauté de Communes du Val de Sorne avec cette dernière. Il indique les conditions de reprise de la voirie de la Commune ainsi que le transfert des charges afférentes par ECLA et propose d'approuver le tableau de classement des voies communautaires transmis par la communauté d'agglomération ECLA. Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour.

ORGANISATION ELECTIONS LEGISLATIVES 12 ET 19 JUIN

Le Conseil organise le bureau des élections qui sera ouvert de 8H00 à 18H00.

AFFAIRES EN COURS

Rue du Closeau : Aménagement final du carrefour. Présentation du devis établi par VIA-SYSTEM pour le marquage.

Certains membres du Conseil proposent la mise en place de gabions plutôt que des jardinières.

Le Conseil municipal valide le devis de VIA-SYSTEM et la mise en place de gabions.

Carrefour rue du Tram/route de Bellecombe : Pour sécuriser le carrefour, un panneau stop sera installé en sortant de Condamine, la voie d'insertion en direction du village non conforme sur une route bi directionnelle devant être supprimée. 2 miroirs seront installés pour sécuriser la sortie rue du tram et chemin de Condamine. Des gabions sécuriseront le cheminement piéton.

Le Conseil municipal valide le projet et le devis de marquage et signalisation de VIA-SYSTEM.

Rue du Revermont : Consultation en cours pour les travaux de voirie, des travaux d'assainissement devant se réaliser auparavant.

Carrefour des Pêchettes : la consultation est lancée.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe d'une demande d'implantation d'un pylône SFR sur la commune pour assurer une couverture mobile de qualité, permettre une meilleure concurrence entre les opérateurs et résorber la fracture numérique. Le Conseil municipal ne s'y oppose pas mais demande des informations complémentaires justifiant une nouvelle installation compte tenu du pylône TDF existant.

Le Maire donne lecture d'un courrier reçu et signé par certains habitants du chemin de la creuse et de la rue des sources sur des soucis de sécurité routière dans ce quartier.

Le Conseil municipal a pris en compte la demande et doit l'étudier, car il s'étonne du courrier compte tenu de la configuration de la rue.

Carte avantages jeunes : Comme chaque année la commune se propose de l'offrir à tous les jeunes de la 6^{ème} à la terminale ou équivalence. Toutefois, il est rappelé qu'il est indispensable de s'inscrire.

Information : Le secrétariat de mairie sera fermé du mardi 24 mai à 18H00 au mardi 31 mai à 8H30.

La séance est levée à 22h35

Le Maire,



Michel FISCHER

La secrétaire de séance,



Corinne GUIRAUD.

CARTE AVANTAGES JEUNES

INFOS ... AVANT LE 12 JUILLET 2022

La commune vous propose cette année encore de vous offrir la carte avantages jeunes. (6^{ème} à la terminale ou équivalence).

Pour une meilleure organisation, nous vous demandons de vous inscrire auprès du secrétariat de Mairie. (Par Tél. : 03.84.47.00.79, par Internet : mairie@macornay.fr par courrier ...) vous devez impérativement stipuler votre nom, votre prénom, votre adresse, votre date de naissance, ainsi que la classe et l'établissement que vous fréquenteriez à la rentrée de septembre 2022.

Les cartes ne seront commandées que pour les jeunes préalablement inscrits, avec la totalité des renseignements demandés. Elles seront à retirer au secrétariat de Mairie début septembre.

Merci de votre compréhension.